

Annexe à l'accord entre parents/tuteurs légaux et hôte de Career Experience de Summer RISE pendant le COVID-19

Les élèves ont la possibilité de participer sur la base du volontariat au Summer RISE en personne pendant les restrictions liées au COVID-19 ; cependant, les expériences en personne de Summer RISE dans le cadre des restrictions liées au COVID-19 ne sont pas obligatoires pour obtenir des heures en vue valider le programme.

L'élève, le parent/tuteur légal et l'entreprise, l'organisation, l'agence ou l'entité assignée (« l'hôte de Career Experience ») reconnaît que cet accord répond aux exigences du protocole lié au COVID-19 sur le lieu de travail et MCPS n'assume aucune responsabilité pour un élève entrant en contact avec le COVID-19.

1. Je comprends que pendant le COVID-19, les élèves peuvent choisir de participer à une expérience virtuelle Summer RISE au lieu d'une participation en personne, sous la supervision d'un hôte Summer RISE (« l'hôte d'expérience en entreprise », d'un enseignant MCPS ou d'un membre du personnel Summer RISE qui utilise la plate-forme technologique approuvée par MCPS. Ces aménagements sont uniques et particuliers aux circonstances en mutation de la situation du COVID-19 et peuvent prendre effet ou fin dès lors que des restrictions sont mises en place ou levées tout au long de l'été 2021, et peuvent devenir caducs lorsque ces mêmes restrictions du COVID-19 sont levées.
2. Le parent/tuteur légal comprend que si son enfant choisit d'effectuer les heures d'été RISE en personne pendant les restrictions liées au COVID-19, celui-ci il le fait volontairement et ce choix n'est pas nécessaire pour participer à Summer RISE. Le parent/tuteur légal accepte également de tenir l'hôte, le(s) « hôtes d'expérience en entreprise », l'enseignant de MCPS ou le membre du personnel de Summer RISE informés de toute inquiétude ou situation susceptible d'avoir une incidence sur la participation et le succès de l'enfant à Summer RISE.
3. L'élève et le parent/tuteur légal affirment avoir lu et compris les directives des Centers for Disease Control and Prevention (CDC), consultables à la page suivante : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/guidance-business-response.html#more-changes>. Les pratiques de sécurité des CDC au sein du personnel comprennent :
 - a. Effectuer un bilan de santé quotidien et signaler tout nouveau symptôme lié au COVID-19
 - b. Porter une couverture du visage en tissu, lorsque nécessaire
 - c. Laver les mains et nettoyer et désinfecter les surfaces
 - d. Adhérer aux recommandations de distanciation sociale
 - e. Toute autre recommandation qu'un employeur (y compris l'hôte d'expérience en entreprise) peut exiger
4. Pour plus d'informations sur le COVID-19 et les mesures à prendre pour réduire le risque d'exposition et de contamination des employés, consultez le site [CDC.GOV](https://www.cdc.gov). Les élèves et les membres de la famille sont également encouragés à le consulter pour plus d'informations.
5. En vertu de la loi de 1970 sur la sécurité et la santé au travail (OSHA), les employeurs y compris l'hôte d'expérience en entreprise ont la responsabilité de mettre en place un lieu de travail sûr et sain pour leurs employés, y compris les élèves en participant au Summer RISE

sous leur supervision. Des informations supplémentaires concernant les directives de l'OSHA sont disponibles sur : <https://www.osha.gov/Publications/OSHA3990.pdf>

6. Les employeurs (y compris l'hôte d'expérience en entreprise) prennent des mesures pour réduire le risque d'exposition et de contamination des employés, et comprennent qu'ils sont tenus de suivre les recommandations de l'OSHA et du CDC en réponse au COVID-19, et passeront en revue ces pratiques avec les élèves.
7. Si un élève choisit de participer volontairement à un stage de travail en personne, la liaison avec les enseignants de MCPS ou le personnel de Summer RISE aura la possibilité de superviser à distance l'expérience de l'élève, et celui-ci sera tenu de participer virtuellement aux formations et événements Summer RISE.

Le consentement du parent/tuteur à cet accord est requis lors de l'inscription de l'élève pour lui permettre de participer à une expérience d'été RISE en personne.

Le consentement de l'hôte d'expérience en entreprise à cet accord sera pris en compte lors de l'inscription.